

Parcours économie et gestion

Semestre 2

Groupes A & C

# Ch5.Les charges constatées d'avance

Animé par :

**El Mehdi KERRAOUS** 

**Professeur Universitaire** 

Docteur ès Sciences de Gestion

## I- La régularisation des charges

- ▶ 2) Les charges constatées d'avance : Ce sont des charges déjà comptabilisées en N (l'entreprise dispose des factures), mais qui couvrent une période se poursuivant jusqu'à l'exercice suivant (N+1). Il s'agit par exemple des : primes d'assurances, des frais de publicité, des contrats d'entretien payés d'avance, etc.
- Pour respecter le principe de spécialisation des exercices, Il faut :
  - régulariser les charges constatées d'avance au 31/12/N, en :
    - √ débitant le compte 3491 (charges constatées d'avance);
    - √ et en créditant le compte de charge concerné.
  - et annuler l'écriture de régularisation au 01/01/N+1.
- N.B: Aucun problème de T.V.A ne se pose pour les charges constatées d'avance, puisqu'elles sont déjà comptabilisées dans l'exercice (N).

### Application n°2

L'entreprise « AYOUB » a réglé au 01/09/2015, par chèque bancaire n°AA30241, une prime d'assurance **annuelle** d'une valeur globale de 12 000.

#### ► T.A.F:

- 1) Enregistrer l'écriture relative à la prime d'assurance.
- 2) Enregistrer les écritures de régularisation nécessaires (en 2015 et 2016).

### Solution de l'application n°2

1) Comptabilisation de la prime d'assurance de 12 000 dh. 01/09/2015

6134	Prime d'assurance		12 000	31-4-5
5141		Banques		12 000
100	CHQ n°AA30241			

▶ 2) Le montant de la prime d'assurance est de 12 000. Une partie de cette prime 4 000 (12 000 x 4/12) concerne l'exercice 2015 (4 mois : du 01/09/2015 au 31/12/2015). L'autre partie 8 000 (12 000 x 8/12), concerne l'exercice 2016 (8 mois : du 01/01/2016 au 01/09/2016), il s'agit d'une charge constatée d'avance. De ce fait, on doit comptabiliser :

3491	Charges constatées d'avance		8 000	0.000
6134		Prime d'assurance		8 000
	Régularisat. chg constat. d'avance	01/01/20 <u>16</u>		
6134 3491	Prime d'assurance		8 000	8 000
34/1	Annulat. de l'écriture de régularisat.	Charges constatées d'avance		0 000